

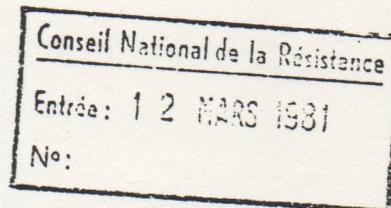
AMICALE DES ANCIENS

DACHAU - LUXEMBOURG

Roger HILDGEN, secrétaire

62, rue de Luxbg. DUDELANGE

Dudelange, 10 mars 1981



Monsieur le Président
du Conseil National de la Résistance
LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

DACHAU!

C'est en date du 21 mars 1933 que le journal officiel du parti nazi "Völkischer Beobachter" pouvait titrer:

KONZENTRATIONSLAGER FUER SCHUTZHAEFTLINGE IN BAYERN

"Am Mittwoch wird in der Nähe von Dachau das erste Konzentrationslager mit einem Fassungsvermögen für 5000 Menschen errichtet werden. Hier werden die gesamten kommunistischen und soweit dies notwendig ist, Reichsbanner- und sozialdemokratischen Funktionäre, die die Sicherheit des Staates gefährden, zusammengezogen, da es auf die Dauer nicht möglich und den Staatsapparat zu sehr belastet, diese Funktionäre in den Gerichtsgefängnissen unterzubringen."

Et les "Münchner Neueste Nachrichten" du 23.3.1933 de continuer:

DAS KONZENTRATIONSLAGER BEVOELKERT SICH

"Gestern wurde, wie angekündigt, das Konzentrationslager auf dem Gelände der ehemaligen Pulverfabrik in DACHAU in Betrieb genommen. Zunächst wurden etwa 60 linksgerichtete Personen im Lager untergebracht. Die Bewachung wird durch Landespolizei und durch SA- und SS-Männer durchgeführt."

Voilà donc la légitimation pour Dachau, ce camp, le premier de son genre en Allemagne nazie, dénommé aussi "camp modèle", qui allait devenir en 12 années, exactement jusqu'au 29 avril 1945, le cauchemar pour plus de 236 000 détenus.

Le moment de la libération furent comptés quelques 30 000 détenus dans un camp surpeuplé à craquer et il faut ajouter le même nombre pour une trentaine "d'Aussenkommandos".

Le chiffre total des morts du complexe DACHAU se situe entre 110 000 et 120 000.

407 Luxembourgeois y furent enregistrés; nous comptons 60 compatriotes morts pour la Liberté, la Paix, la Patrie.

Notre Amicale groupe encore aujourd'hui, donc après 36 années, 250 survivants. Le soussigné a pris connaissance en sa qualité de secrétaire de l'Amicale Dachau - Luxembourg du projet de loi No 2465 modifiant la loi du 25 février 1967 et il en a fait part aux membres du comité de la dite Amicale.

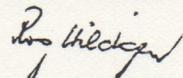
Chers amis et camarades du Conseil National de la Résistance!

Au nom de Dachau Luxembourg

- nous marquons notre accord de principe relatif au mémoire nous transmis en date du 28.1.1981;
- nous formulons cependant un appel pressant à votre volonté de vous opposer énergiquement à toute tendance et à chaque tentative qui pourrait porter atteinte au Statut de la Résistance;
- nous exigeons que le compromis proposé par le Gouvernement ne sera jamais la cause d'une discrimination de la Résistance; compromis qui pourrait le cas échéant aboutir dans un appel "JUSTICE A LA RESISTANCE";
- nous nous opposerons formellement à d'autres concessions à faire de notre part "dans l'intérêt de l'entente nationale";
- nous répétons notre désir que le législateur mette tout en oeuvre pour garantir les droits légitimes de la Résistance Luxembourgeoise;
- nous défendrons toujours le testament politique de nos camarades morts à DACHAU et dans les autres camps;

Pour le Comité
de l'Amicale des Anciens de DACHAU

Le secrétaire:


Roger HILDGEN